SECTION de la VENDÉE

DECLARATION LIMINAIRE

COMITE TECHNIQUE LOCAL
du 10 mai 2022

Monsieur le Président,

Au lendemain de l'élection présidentielle du 24 avril 2022 et à l'aube des législatives du mois de juin, nous rappelons que tout au long de son histoire, Force Ouvrière est restée indépendante et ancrée sur sa légitimité syndicale. Cela ne nous a jamais empêchés d'exprimer clairement et sans ambiguïté notre détermination à préserver les principes républicains, laïcs et universalistes et ce, hors de toute emprise politique.

Ce rappel étant fait, c'est sur cette base que nous réaffirmons nos revendications et, en particulier, celles concernant l'augmentation de nos traitements, le rétablissement d'une fiscalité plus progressive mettant à contribution les hauts revenus et les revenus financiers ainsi que le maintien d'une Fonction Publique sous statut et des services publics dignes de ce nom.

Nous réaffirmons aussi notre détermination à combattre toute réforme des retraites visant à supprimer les régimes existants fondés sur la solidarité intergénérationnelle et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation).

Quel que soit le gouvernement qui sortira des urnes cet été, FO DGFIP continuera de défendre sans relâche les missions de la DGFIP et les intérêts matériels et moraux des personnels. Nous réaffirmons l'utilité sociale, économique, budgétaire et démocratique de toutes nos missions.

Nous refusons que notre administration continue d'être considérée comme une variable d'ajustement budgétaire, réservoir principal des suppressions d'emplois !

Ce comité technique local s'inscrit dans le cadre du NRP pour en finaliser les contours en supprimant de nouveaux services dans le Département. Souvenez-vous qu'en 2019, les personnels se sont massivement mobilisés pour dénoncer ces restructurations inédites.

FO DGFIP rappelle, tout comme lors du dernier CTL du 26 avril dédié au Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents, que le volet reconnaissance de l'engagement des agents de la DGFIP ne peut pas et ne doit pas constituer un solde de tout compte. Ces mesures ne peuvent en aucun cas faire passer l'amère potion du NRP qui n'en finit plus de produire ses effets délétères sur l'exercice des missions et les conditions de travail des personnels. Ces restructurations ont pour principales conséquences depuis 2 ans d'abîmer nos collectifs de travail et de démotiver les agents.

FO DGFIP tient à rappeler ses revendications et exige :

-L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois ;

- L’abandon immédiat du NRP et des délocalisations ;

- Le maintien de tous les services et missions ;

- Les moyens budgétaires et la création d’emplois de fonctionnaires pour garantir la pérennité de toutes les missions de la DGFIP ;

- Le maintien d’un maillage territorial dense et de pleine compétence permettant d’assurer un service public de qualité et de proximité.

Il nous semble utile, sans être taxé de vouloir faire le buzz, de revenir un peu sur l'histoire de notre réseau vendéen. Alors même que le NRP se veut être à l'avant-garde de la proximité avec ses 6 implantations géographiques, nous souhaitons vous rappeler ce qu' était la vraie proximité. Pour illustrer notre propos, nous avons retrouvé une liste de nos implantations en 1956, la Vendée comptait alors 46 trésoreries ! Alors oui, l'époque n'est plus la même et les outils de communication ont profondémént évolué... Néanmoins, le constat est désormais clair et assumé par ceux qui nous gouvernent : nous ne sommes plus un service public de proximité.

Pour revenir à des sujets plus concrets, les services du département sont actuellement sollicités pour la mise à jour du DUERP. Nous profitons de ce CTL pour vous demander d'en définir exactement le process, puisque le sujet n'a pas été évoqué en détail lors du dernier CHSCT. Nous sommes dubitatifs sur le questionnaire qui est utilisé. Il nous semble en effet que l'approche devrait être différente selon les services. Une mise à jour rapide peut se comprendre pour un service dont l'activité, le périmètre et l'organisation n'ont pas changé mais nous semble insuffisante pour des services restructurés dans l'année.

Concernant le déploiement du parcours apprenant compétences numériques dit "PACnum", nous aimerions savoir s'il revêt un caractère obligatoire pour tous ou non. La confidentialité affichée dans le message de la DG n'est pas réaliste puisque dans les faits, les collègues qui se verront proposer des formations complémentaires de remise à niveau devront bien déposer leurs demandes de formation dans sirhius.